

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU 18 JUIN 2026

SÉANCE OUVERTE À 19 H 00

Présent-e-s

- Mme Véronique MOULLET-BOUCHARDY, Présidente
- Mmes Aurélie DUPERRIER, Nathalie HENRIOD (rejoint en cours de séance), Elena MANZI RODRIGUES, Théa OBERSON, Sarah PECK
- Conseillères municipales
- MM. Jean-Luc CAVALIERI, Alexandre CAVROIS, Jonathan CHRISTIN, José NODA GONZALEZ (rejoint en cours de séance), Serge PRADERVAND, Pascal RAEMY, Ludovic ZBINDEN
- Conseillers municipaux

Conseil administratif

- M. Dominique NOVELLE, Maire
- Mme Christine RAMBACH, Conseillère administrative
- M. Michel APOTHELOZ, Conseiller administratif

Assiste

- Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale

Procès-verbal

- Mme Kadija LENAUD

ORDRE DU JOUR

- I. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 12 ET 28 MAI 2026**
- II. **RAPPORTS DES COMMISSIONS**
- III. **COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU CONSEIL ADMINISTRATIF**
- IV. **ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG) – DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 MAI 2026 :**
 - FONDS INTERCOMMUNAL – REPRISE DE LA SUBVENTION DE CHF 400'000 DE LA FONDATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE DU CANTON DE GENÈVE (FFPC) ALLOUÉE À L'ASSOCIATION FORMATION CONTINUE PETITE ENFANCE (FOCPE)
- V. **DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES 2025 DE LA FONDATION POUR DES LOGEMENTS « LES CHOUETTES »**

- VI. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES 2025 DE LA FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE
 - VII. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES 2025 DE LA FONDATION D'INTÉRÊT PUBLIC COMMUNAL POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE
 - VIII. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES 2025 DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL SAPEURS-POMPIERS AIRE-LA-VILLE ET CARTIGNY (GISPAC)
 - IX. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER
PARCELLE N° 1533, SITUÉE AU 10, CHEMIN DU PRÉ-GUILLOT, 1288 AIRE-LA-VILLE
 - X. MOTIONS
 - XI. QUESTIONS ET DIVERS
-

Mme MOULLET-BOUCHARDY, ci-après « la Présidente », ouvre la séance à 19h00, et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal. Elle informe que Mme Nathalie HENRIOD et M. José NODA GONZALEZ rejoindront l'hémicycle en cours de séance.

La Présidente souhaite à toutes et tous une année de Conseil dans la bienveillance et le respect des idées de chacune et chacun. Elle remercie Mme Christine RAMBACH pour cette belle année en tant que Maire, ainsi que la belle année de Présidence du Conseil de M. Jonathan CHRISTIN. Un petit présent est offert.

I. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 12 ET 28 MAI 2026

La Présidente demande si les membres ont bien reçu et pris connaissance des documents et si ceux-ci appellent des commentaires, modifications ou remarques.

Sans remarque, **la Présidente** met les documents au vote.

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2026 est approuvé par 9 voix pour, 0 contre, 1 abstention (M. ZBINDEN absent lors de la séance du 12 mai 2026).

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2026 est approuvé par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

II. RAPPORTS DE COMMISSION

La Présidente demande si des commissions ont siégé.

M. PRADERVAND informe que la commission sports, sécurité s'est réunie lundi 15 juin 2026. Le rapport sera lu lors de la séance du 15 septembre 2026.

III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Présidente prend la parole.

Association des communes genevoises (ACG)

La Présidente demande si le procès-verbal décisionnel du 25 mars 2026 qui concerne une nouvelle enveloppe de CHF 800'000 en faveur des 6 autres commissions thématiques permanentes de l'ACG suscite des questions.

Tel n'étant pas le cas, la Présidente passe à sa seconde communication.

[19h05] M. NODA GONZALEZ rejoint la séance.

Demande de mise en sécurité : courrier de Mme Caroline HOYLE

La Présidente lit le courrier qui lui a été adressé, dont copie a été adressée aux Conseil administratif, tpg et à la police, dont voici un résumé.

Mme HOYLE fait part d'un accident de la circulation, le 28 mai 2026, entre sa fille à vélo et un bus des tpg, au niveau du passage piétons situé devant la Mairie sur la rue du Vieux-Four.

Heureusement sans gravité, pour Mme HOYLE cet accident met en évidence certains problèmes, notamment un manque de visibilité à cet endroit en particulier, la sensibilisation des enfants à la sécurité routière, la vitesse des véhicules et la vigilance des chauffeurs de bus. Mme HOYLE demande de prendre des mesures et remercie de l'attention portée à cet incident.

La Présidente passe la parole à **M. NOVELLE**.

Courrier de Mme Hoyle

M. NOVELLE se réjouit de l'issue de cet incident qui n'a pas eu de conséquence grave pour la fillette, mais souhaite rebondir sur quelques éléments formulés dans la lettre.

M. NOVELLE indique avoir eu contact avec le conducteur de bus, sa direction ainsi que les tpg. Selon le chauffeur, ce n'est pas le bus qui a percuté la fillette, mais l'inverse. La fillette, à vélo, n'a pas emprunté le passage à piétons, mais s'est engagée sur la rue du Vieux-Four, en provenance du préau de l'école (cheminement non prioritaire) sans regarder sur sa gauche. Le conducteur de bus, en vitesse réduite vu l'approche du dos d'âne, a vu l'enfant et a pu stopper son véhicule sur le passage à piétons où la fillette a déboulé en remontant la rue du Vieux-Four et le choc a eu lieu à la hauteur du passage à piétons.

Sur la question de la sensibilisation routière, **M. NOVELLE** estime qu'il appartient aux parents d'expliquer aux enfants les bons usages de circulation, notamment à vélo. À noter par ailleurs que le tronçon dont il est question n'est pas une route mais une propriété privée qui débouche sur un trottoir avant d'arriver sur la rue du Vieux-Four.

Selon la loi sur la circulation routière, **M. NOVELLE** rappelle qu'en sortant d'une propriété privée, l'usager doit au moins ralentir, voire s'arrêter avant de s'engager. En l'absence de visibilité, il faut solliciter quelqu'un pour avoir une guidance.

S'agissant des mesures qui seront prises par la Commune, **M. NOVELLE** cède la parole à sa collègue, Mme RAMBACH.

Mme RAMBACH a pris contact avec la maîtresse adjointe de l'école d'Aire-la-Ville pour savoir ce qu'il en était au niveau de la prévention routière dans les écoles, afin de voir ce qui pourrait être fait en guise de complément.

Il ressort de cet échange que chaque année les élèves de l'école bénéficient de la venue d'un policier en classe, dans le cadre de la prévention routière menée en partenariat avec le DIP. De la 1P à la 7P les thématiques abordées concernent la sécurité des piétons aux abords d'une route, la manière de traverser, de s'arrêter, de regarder des deux côtés. Au fur et à mesure des années ces thématiques sont retravaillées et s'y ajoute la question de la sécurité entre cyclistes et en voiture. En 8P, les élèves se rendent à la police d'éducation routière afin de s'entraîner à emprunter des routes à vélo.

Cette sensibilisation est donc déjà bien présente au niveau de l'école. Cependant, **Mme RAMBACH** va solliciter l'association de parents d'élèves pour voir si celle-ci souhaiterait organiser une sensibilisation aux élèves avec la police municipale.

Chemins des Ecrevisses / Pré-Gabet

À la suite de l'interpellation de M. PRADERVAND le 12 mai 2026, **M. NOVELLE** a fait venir un inspecteur de l'OTC (office cantonal des transports), lequel est resté une demi-heure sur place pour comprendre la situation. Il résulte de cette visite que cette route est communale, qu'elle dessert deux quartiers, et qu'il n'est pas possible d'y poser des barrières. Par ailleurs le chemin doit être accessible aux personnes qui sont en fauteuil roulant.

M. NOVELLE signale que l'emprise sur le chemin communal par rapport au chemin perpendiculaire qui permet l'accès à des villas se trouve au milieu ; cette emprise est donc trop grande pour envisager la pose d'une barrière. Il signale toutefois que la commission des routes pourrait éventuellement discuter de la pose d'un radar préventif, afin de voir le nombre de passages de véhicules et à quelle vitesse.

Moustiques tigre

M. NOVELLE annonce que la commune a lancé le 1^{er} juin sa campagne sur les moustiques tigre sur l'ensemble du territoire communal, y compris les chemins privés, et qu'il y aura deux autres campagnes cet été.

Zone sportive / terrain de football

Dans le cadre des festivités organisées ce weekend par la Compagnie des sapeurs-pompiers, les magistrats des communes voisines qui étaient présents ont félicité la commune d'Aire-la-Ville pour la qualité de cette zone, ayant notamment salué le beau vert du terrain de foot qu'ils n'ont jamais vu sur leur territoire. **M. NOVELLE** relève donc que la Commune peut être fière de ces espaces très bien entretenus.

Fête du 1^{er} août 2026

M. NOVELLE informe que l'invitée de cette année sera Mme Stéphanie LAMMAR, Présidente du Conseil d'administration des TPG.

La Présidente passe la parole à **Mme RAMBACH**.

Promotion citoyenne

Mme RAMBACH informe que les promotions citoyennes auront lieu le vendredi 20 novembre, à 20h00, au Bâtiment des Forces Motrices. **Mme RAMBACH** rappelle qu'elle a coutume de

se rendre à cet évènement destiné aux jeunes qui atteignent leur majorité, en compagnie d'un ou deux membres du Conseil municipal.

Mmes HENRIOD et la Présidente se portent volontaires pour accompagner Mme RAMBACH.

Motion / un soutien réel aux vignerons de notre Commune

Mme RAMBACH donne lecture de la réponse du Conseil administratif à cette motion.

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

Le Conseil administratif a pris acte de l'acceptation de la motion visant à renforcer le soutien aux vignerons de la commune, notamment à travers la présence de vins locaux lors des manifestations communales.

Nous en partageons pleinement l'objectif. La viticulture fait partie de notre identité, de notre paysage et de notre économie. Elle mérite un soutien clair.

Nous souhaitons toutefois apporter une première clarification importante : contrairement à ce qui a été avancé, la commune n'a jamais cessé de s'approvisionner en vins locaux et régionaux, et particulièrement auprès du vigneron concerné par la motion. Au cours des cinq dernières années, ces achats annuels se sont élevés en moyenne à CHF 4'000.00, en complément des achats effectués par son biais à la Cave de Genève, à laquelle ce vigneron vend son raisin.

Par ailleurs, l'analyse autour de cette motion a eu un effet positif : elle a permis de mettre en lumière la présence d'un deuxième vigneron lié à la commune, qui n'avait pas été initialement identifié. Cela montre l'importance de disposer d'une vision complète du tissu local avant de fixer des mesures contraignantes.

Il est également essentiel de replacer ce débat dans son contexte. La viticulture traverse aujourd'hui une crise structurelle : baisse durable de la consommation, concurrence internationale forte, difficultés croissantes d'écoulement. Cette situation fragilise l'ensemble de la filière.

Les réponses apportées, au niveau cantonal comme fédéral, vont d'ailleurs dans le sens de mesures souples et adaptées — par exemple pour préserver les surfaces viticoles ou soutenir la promotion du vin suisse — et non de contraintes rigides.

Cela nous amène à un constat simple : ces enjeux dépassent largement l'échelle communale. La commune ne peut pas, à elle seule, corriger ces déséquilibres par un mécanisme d'achat ou un quota.

En effet, la difficulté principale pour les vignerons aujourd'hui est d'écouler les productions. Dans certains cas, les circuits existants ne parviennent plus à absorber les récoltes, notamment en raison de volumes en stock.

Dans ce contexte, les montants engagés par la commune — de l'ordre de quelques milliers de francs — traduisent un soutien réel, mais qui reste nécessairement limité au regard des enjeux économiques globaux.

Il faut également rappeler une réalité très concrète : la commune ne maîtrise pas l'ensemble des consommations lors de ses manifestations. Certaines buvettes sont exploitées par des

associations ou des partenaires externes, dont les choix d'approvisionnement ne peuvent être entièrement contraints. Ceux-ci optent généralement pour des vins issus de la région genevoise, et proche de la commune d'Aire-la-Ville.

S'y ajoute un principe important de gestion publique : il est nécessaire de conserver une marge de choix, afin de garantir la qualité gustative des vins proposés, mais aussi une concurrence équilibrée des prix.

Dans ces conditions, la fixation d'un quota strict de 50 % manque de souplesse, ne tient pas compte de la diversité des situations et s'avère difficilement applicable en pratique.

Le Conseil administratif privilégie dès lors une approche pragmatique et incitative. Concrètement, cela signifie :

- renforcer la présence des vins locaux dans les manifestations communales lorsque cela est possible ;*
- encourager activement les partenaires à faire de même ;*
- poursuivre le dialogue avec les vignerons locaux ;*
- et inscrire cette démarche dans une logique de collaboration constructive.*

Nous tenons également à préciser que nos décisions s'inscrivent dans un cadre objectif et équitable, tenant compte des besoins des événements, des conditions d'approvisionnement et de la qualité de la collaboration avec les partenaires.

Enfin, le soutien à la viticulture ne relève pas uniquement de l'action publique. Il dépend aussi des choix de consommation de chacune et chacun, et d'un engagement collectif en faveur des produits locaux.

Le Conseil administratif mettra donc en œuvre cette motion avec conviction, mais dans un cadre souple, réaliste et responsable : oui au renforcement du soutien, mais sans quota contraignant à 50 %.

Mme RAMBACH remercie le Conseil municipal pour son attention.

Le Président passe la parole à **M. APOTHELOZ**.

Sapeurs-pompiers

M. APOTHELOZ fait un retour de la commémoration, le 13 juin 2026, du bicentenaire de la création d'un service de défense contre l'incendie à Aire-la-Ville / 1826 – 2026.

Par une magnifique journée ensoleillée, la compagnie 202 du GISPAC a commémoré le bicentenaire de la création d'un service de défense contre l'incendie à Aire-la-Ville. Cette manifestation, qui s'est déroulée dans le préau de l'école, avait été annoncée sur le site internet et dans le journal communal.

Elle a rencontré un franc succès auprès de la population (petits et grands) qui a pu s'exercer, tout au long de la matinée, à différents moyens d'extinction.

Après la partie officielle, un apéritif convivial très apprécié a été servi à l'ensemble des personnes présentes, suivi d'un repas pour les invités officiels. Un groupe de pompiers les « Geneva Firefighters Pipe Band » (joueurs de cornemuse en costume traditionnel) a agrémenté la cérémonie de morceaux musicaux de grande qualité.

M. APOTHELOZ adresse ses très sincères remerciements et chaleureuses félicitations à l'ensemble des membres de la compagnie et plus particulièrement à son commandant, le capitaine Grégory BAERISWYL, pour leur engagement et la parfaite organisation de cet important événement de la vie de la Commune.

IV. ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG) – DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 MAI 2026 :

- FONDS INTERCOMMUNAL – REPRISE DE LA SUBVENTION DE CHF 400'000 DE LA FONDATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE DU CANTON DE GENÈVE (FFPC) ALLOUÉE À L'ASSOCIATION FORMATION CONTINUE PETITE ENFANCE (FOCPE)

La Présidente demande s'il y a des remarques et questions. Sans remarque, elle met au vote la décision susmentionnée.

La décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 13 mai 2026 est acceptée par 11 pour, 0 contre, 0 abstention.

V. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES 2025 DE LA FONDATION POUR DES LOGEMENTS « LES CHOUETTES »

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu les documents et si ceux-ci amènent des commentaires ou remarques.

M. RAEMY s'arrête sur la position 31 passée de CHF 300'000.00 de charge en 2024 à CHF 250'000.00 en 2025, souhaitant comprendre la raison de cette baisse, bien que celle-ci soit une bonne nouvelle. Il précise que sa demande est purement informative et qu'elle n'influence donc pas le vote.

L'administration communale prend bonne note de cette question et reviendra avec la réponse lors de la prochaine séance plénière.

Sans autre remarque, **la Présidente** lit et soumet au vote la délibération.

vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation communale les Chouettes,

vu le rapport de l'organe de révision FIDUSAFE SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2025, du 27 avril 2026,

vu l'approbation des comptes 2025 par le Conseil de Fondation le 3 juin 2026 et le rapport du Président du Conseil de Fondation du 5 juin 2026,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D É C I D E

1. D'approuver les comptes 2025 de la Fondation communale pour des logements les Chouettes.

La délibération est acceptée par 11 pour, 0 contre, 0 abstention.

VI. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES 2025 DE LA FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu les documents et si ceux-ci amènent des commentaires ou remarques.

Sans remarque, **la Présidente** lit et soumet au vote la délibération.

vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation communale pour le chauffage,

vu le rapport de l'organe de révision FIDUSAFE SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2025, du 27 avril 2026,

vu l'approbation des comptes 2025 par le Conseil de Fondation le 2 juin 2026 et le rapport du Président du Conseil de Fondation du 9 juin 2026,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D É C I D E

1. D'approuver les comptes 2025 de la Fondation communale pour le chauffage.

La délibération est acceptée par 11 pour, 0 contre, 0 abstention.

VII. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES 2025 DE LA FONDATION D'INTÉRÊT PUBLIC COMMUNAL POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu les documents et si ceux-ci amènent des commentaires ou remarques.

Sans remarque, **la Présidente** lit et soumet au vote la délibération.

vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville ;

vu le rapport de l'organe de révision BfB société fiduciaire, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2025, du 22 avril 2026 ;

vu l'approbation des comptes 2025 par le Conseil de Fondation le 29 avril 2026 ;

conformément aux statuts de la Fondation du 30 avril 2021,

conformément aux art. 30, al. 1, let. i et 57, al. 1 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

D É C I D E

1. D'approuver les comptes 2025 de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville.

La délibération est acceptée par 11 pour, 0 contre, 0 abstention.

VIII. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES 2025 DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL SAPEURS-POMPIERS AIRE-LA-VILLE ET CARTIGNY (GISPAC)

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu les documents et si ceux-ci amènent des commentaires ou remarques.

Sans remarque, **la Présidente** lit et soumet au vote la délibération.

vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan du Groupement intercommunal sapeurs-pompiers Aire-la-Ville/Cartigny;

vu le rapport de l'organe de révision FIDUSAFE SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2025, du 6 mars 2026 ;

vu l'approbation des comptes 2025 par le Conseil du Groupement le 17 mars 2026, et le rapport du Président du Conseil du 26 mai 2026 ;

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D É C I D E

1. D'approuver les comptes 2025 du Groupement intercommunal sapeurs-pompiers Aire-la-Ville/Cartigny.

La délibération est acceptée par 11 pour, 0 contre, 0 abstention.

IX. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER
PARCELLE N° 1533, SITUÉE AU 10, CHEMIN DU PRÉ-GUILLOT, 1288 AIRE-LA-VILLE

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu les documents et si ceux-ci amènent des commentaires ou remarques.

Sans remarque, **la Présidente** lit et soumet au vote la délibération.

Exposé des motifs

La Commune d'Aire-la-Ville a la possibilité d'acquérir la parcelle N° 1533, située au 10, chemin Pré-Guillot.

Cette parcelle est constituée d'un hangar de 174 m², sur un terrain de 1'101 m².

Actuellement loué, le hangar génère un revenu locatif de CHF 30'000.00/an.

L'intérêt pour la commune d'acquérir cette parcelle :

- Acquérir une parcelle située au centre de la commune, à proximité directe de la zone sportive, de la crèche et de la Mairie ;
- Se prémunir contre un développement inapproprié de cette parcelle ;
- Augmenter le patrimoine foncier pour les générations futures qui pourront prévoir des infrastructures ou équipements destinés à améliorer la qualité des prestations offertes à la population ;
- Offrir des espaces pour les besoins propres de la Commune et de son administration.

[19h32] Mme Nathalie HENRIOD rejoint la séance

conformément à l'art. 30, al. 1, let. k de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

conformément à l'art. 20, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

vu le rapport de la commission finances du 27 avril 2026 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D É C I D E
(majorité qualifiée)

1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir la parcelle N° 1533 de la commune, située au 10, chemin Pré-Guillot, propriété de TOITURA SA, pour un montant de CHF 995'000.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 1'100'000**, sur les fonds propres de la Commune, en vue de cette acquisition.
 Ce crédit se compose comme suit :
 - Un montant de CHF 995'000 pour l'acquisition de la parcelle N° 1533
 - Un montant estimé de CHF 40'000 pour les frais d'actes et autres droits, selon le devis établi le 1^{er} juin 2026 par l'étude de notaire Ducret Associés
 - Un montant de CHF 65'000 pour divers et imprévu

3. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 directement à l'actif du bilan de la commune d'Aire-la-Ville, dans le patrimoine financier.
4. De charger le Conseil administratif de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.
5. D'autoriser le Conseil administratif à prendre toutes les dispositions pour assurer la gestion des locations futures, notamment la possibilité de mandater une régie pour exécuter cette tâche.
6. De comptabiliser les revenus au budget de fonctionnement de la Commune dans la rubrique 9630.00.44300.00.

La délibération est acceptée par 12 pour, 0 contre, 0 abstention.

X. MOTIONS

La Présidente demande si quelqu'un souhaite déposer une motion.

Aucune motion.

IX. QUESTIONS ET DIVERS

La Présidente demande s'il y a des questions et divers.

Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville :

M. RAEMY remercie les personnes responsables de la crèche, relevant que le rapport relatif aux comptes 2025 est vraiment excellent et très bien détaillé.

Groupeement intercommunal sapeur-pompiers Aire-la-Ville/Cartigny (GISPAC)

M. RAEMY remercie également le GISPAC qui a réussi à rentrer dans les clous au niveau du budget en diminuant les dépenses, ce qui est tout à fait appréciable en cette période de crise.

200^e anniversaire / sapeurs-pompiers

M. RAEMY félicite également les sapeurs-pompiers pour l'organisation des festivités commémoratives de ce weekend. Il relève toutefois un éventuel manque de communication du fait qu'il n'y avait selon lui pas vraiment foule au regard de l'importance de la manifestation. Il invite donc l'administration à questionner les moyens de communication utilisés, estimant que l'évènement aurait mérité d'attirer davantage de monde.

Mme MANZI RODRIGUES ajoute qu'ayant croisé, le samedi matin, des personnes qui n'étaient pas au courant de la manifestation.

Chemins des Écrevisses/Pré-Gabet

M. PRADERVAND revient sur l'intervention de M. NOVELLE concernant ladite zone, souhaitant que le sujet soit repris dans le cadre de la commission des routes, déchets, espaces verts.

Piste cyclable entre Aire-la-Ville et Bernex

M. PRADERVAND aimerait également revenir sur la piste cyclable entre Aire-la-Ville et Bernex ayant été interpellé à ce sujet. Il rappelle qu'en septembre dernier, il avait été énoncé que l'entretien de ce tronçon partiellement cyclable revenait au canton pour le déneigement et le balayage, et qu'il appartenait à la commune de s'occuper du marquage et de la signalisation. Se référant à l'accident qui a eu lieu sur la route d'Aire-la-Ville, **M. PRADERVAND** pense qu'il faudrait intervenir sur cette piste cyclable, relevant que les usagers sont peu regardants envers les piétons, dont des familles qui se promènent avec leurs enfants. Il suggère donc de porter le sujet à l'ordre du jour d'une prochaine commission des routes, déchets, espaces verts.

M. NOVELLE explique que, lors de la récente visite de l'inspecteur évoquée préalablement, la piste cyclable a également été abordée. Il faut rappeler que ce tronçon n'est pas qu'une piste cyclable. De plus, cette piste est située sur des parcelles propriétés des Communes de Bernex et Aire-la-Ville ainsi que du canton. Au départ de la piste, au niveau du tram, un panneau indique que ledit tronçon est une piste cyclable. Ce panneau doit être enlevé par la Commune de Bernex. Une rencontre sera prochainement prévue entre les Communes de Bernex, Aire-la-Ville et l'office cantonal des transports. Le sujet est donc suivi par l'administration communale.

En recherchant sur le site SITG, **M. PRADERVAND** a pu constater que ce chemin est en mobilité douce, selon une appréciation assez large.

M. PRADERVAND juge donc utile de reprendre également ce sujet en commission des routes, déchets, espaces verts.

Empruntant régulièrement la piste cyclable pour traverser sous les petits jardins familiaux, **M. CHRISTIN** suggère à l'administration communale de solliciter la Commune de Bernex de poser un miroir à cette intersection.

M. NOVELLE relève que cette problématique de manque de visibilité se répète peu plus haut, juste avant la montée. À titre personnel, **M. NOVELLE** prend donc ses dispositions lorsqu'il l'emprunte.

Angle Vieux-Four/Écrevisses/Vieux-Bac

Mme MANZI RODRIGUES revient sur un point qu'elle avait déjà mentionné, soit en commission des routes ou en plénière. Il s'agit du croisement entre Écrevisses, Vieux-Four et Vieux-Bac qui, selon plusieurs constats, nécessiterait aussi la pose d'un miroir. En effet, la vitesse des véhicules, et surtout les vélos n'est pas toujours respectée ainsi que les priorités de droite. Elle estime que ce tronçon mérite vigilance du fait que des enfants traversent sur le passage piétons qui se trouve à cet endroit. **Mme MANZI RODRIGUES** suggère de reprendre ce sujet en commission routes, déchets, espaces verts.

Mme RAMBACH entend beaucoup, ce soir, que les cyclistes sont dangereux. Circulant elle-même régulièrement à vélo, elle concède que certaines personnes roulent n'importe comment, mais souligne que, pour les cyclistes, ce sont les voitures qui représentent un danger. Comme toute personne qui circule sur des voies publiques ou privées, elle relève la nécessité de se partager les espaces et le fait que tout le monde doit être attentif aux autres usagers. **Mme RAMBACH** tient à préciser que la grande majorité des cyclistes se comporte correctement.

M. CAVROIS signale qu'une collision frontale s'est déjà produite à ce croisement due au fait qu'une personne a pris la priorité alors que ce n'était pas son tour.

Fondation communale pour des logements Les Chouettes

M. NOVELLE rebondit sur la question posée par M. RAEMY sur les comptes de la Fondation pour des logements « Les Chouettes », expliquant que les CHF 300'000 de la position 31 en 2024 sont dus à des réfections d'appartements, qui ont été de moindre importance en 2025.

Sans autre commentaire, **la Présidente** clôt la séance à 19h46.